

PARLONS MAMAN

LES ACCOMPAGNANTES PÉRINATALES, UN SOUTIEN ESSENTIEL AVANT, PENDANT ET APRÈS LA GROSSESSE

✎ MARION JOSEPH 📅 DÉCEMBRE 21, 2022 📌 GROSSESSE



Pourquoi je vous en parle ici : Vous le savez maintenant le sujet du post-partum me tient à cœur. Parce que des milliers de parents ont besoin de plus d'accompagnement pendant cette période si bouleversante. Certes, on a encore beaucoup de chemin à faire en France pour mieux les accompagner et les prendre en considération, mais je trouve important aussi de rappeler ce qui existe déjà et les professionnels sur lesquels il est possible de s'appuyer. Après les sages-femmes, les doulas, les Kraamzorg, focus aujourd'hui sur les accompagnantes périnatales – un métier de proximité dès la grossesse et jusqu'au post-partum – avec la directrice du Centre de formation à l'accompagnement périnatal (CeFap), Karine Goetgheluck.

Quelle est la mission du Cefap auprès des parents ?

Karine GOETGHELUCK – Le Cefap est né il y a 20 ans à travers le constat, toujours d'actualité, que les parents manquaient d'accompagnement à l'arrivée de leur enfant. A l'époque, la fondatrice est allée se former au métier d'accompagnante périnatale en Angleterre avec l'idée de le ramener en France. Car à ce premier constat s'ajoutait celui du manque de formation disponible. Elle a donc élaboré un parcours complet sur un an, alliant théorie et pratique pour pouvoir accompagner les couples à la naissance de leur bébé, au côté des professionnels de la médecine déjà présents dans cette période.



Comment les parents qui cherchent de l'aide peuvent-ils trouver une accompagnante périnatale ?

Aujourd'hui, le voile se lève progressivement sur la période du post-partum et permet de médiatiser les métiers qui accompagnent cette période, comme le nôtre. On a par exemple trouvé un écho grâce au rapport de la commission des 1000 jours lancée par Adrien Taquet (le secrétaire d'Etat auprès de l'enfance et des familles, ndlr). On a aussi des couples aujourd'hui qui se posent beaucoup plus de questions et sont donc en recherche active d'accompagnement et trouvent par eux-mêmes des infos. Enfin, les accompagnantes périnatales sont en lien avec les sages-femmes, les hôpitaux ou encore les PMI qui peuvent donner leur contact aux futurs parents.

A partir de quand peut-on avoir recours à une accompagnante en périnatalité ?

C'est possible dès la grossesse, ce qui permet d'ailleurs aux parents de créer un lien avec l'accompagnante au fil des mois et d'avoir plus de facilité à se confier en cas de besoin. Il existe bien évidemment les rendez-vous avec la sage-femme ou son médecin pendant les 9 mois mais ils sont souvent millimétrés. Là, on peut vraiment être présente tout le long pour les futurs parents pour les préparer au post-partum, de manière à la fois pratique et émotionnel. On peut aussi les accompagner pendant l'accouchement si le couple le souhaite, toujours en complément de l'équipe médicale.

Quel est le coût pour les parents aujourd'hui ? Existe-t-il des remboursements de ces visites ?

Actuellement, une rendez-vous d'une heure à domicile coûte environ 50 ou 60 euros et la présence à l'accouchement avec une astreinte de 3 semaines autour de la date du terme est de 300 euros. C'est un coût certain pour les parents mais certaines mutuelles, qui ont compris le bénéfice de cette prise en charge, commencent à rembourser cet accompagnement. Car au final, on sait que ce coût versus celui des dépressions post-partum et des problèmes autour de l'enfant en vaut la chandelle. A court terme, je conseille à tous les proches d'offrir des heures d'accompagnement plutôt qu'un énième doudou pour le bébé. C'est un réel investissement pour eux et par ricochet pour le bébé aussi.

Retrouvez-moi sur mon compte Instagram [@Parlonsmaman](#) et Facebook

[Lire l'article en ligne](#)